



# LE PEUPLE

## de Roubaix - Courcoing



**ABONNEMENTS**  
 Trois mois 4 fr. 50  
 Six mois 8 fr. 50  
 Un an 16 fr. 50  
 Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, TOURCOING  
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

**ANNONCES**  
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
 A TOURCOING, 12, Rue Desarmont.  
 A LILLE, 28, Rue de Fives.

# LA FETE DES PROLETAIRES. — REVOLUTION FATALE

## REVOLUTION FATALE

Quelle opinion que l'on ait sur les doctrines collectivistes, il y a une chose que l'on ne saurait nier : c'est que par son caractère international et par le nombre de ses adhérents, la manifestation du Premier Mai constitue chaque année, depuis huit ans, un événement dont la signification et les conséquences dépassent la portée ordinaire des faits de la politique.

Ceux qui imaginent rabaisser cette manifestation ou la discréditer, soit en déclarant qu'elle reste de plus en plus sans écho, soit en la présentant comme un simulacre révolutionnaire organisé par une poignée d'agitateurs ou de « meneurs » cherchent à s'illusionner eux-mêmes.

Quant aux malins à la sous-Cons-tants, — les Barthou et autres Laurenceau du Nord ou du Midi — qui essayent tous les ans, depuis 1890, d'en avoir raison par des mesures d'intimidation ou de répression policière, ils nous rappellent, toutes proportions gardées, ce roi perse qui pour faire peur à la mer et l'obliger au calme faisait apporter des chaînes sur le rivage, menaçant d'en frapper au sort réservé aux esclaves révoltés.

Assurément, en allant samedi pour la huitième fois, porter aux pouvoirs publics le cahier de ses revendications, le prolétariat ne s'est fait aucune illusion sur le résultat pratique de sa démarche.

Les travailleurs savent très bien que les pouvoirs publics, en France comme en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis, sont incapables de leur accorder ces deux réformes capitales : limitation de la journée de travail et fixation d'un minimum de salaire. Ils n'ignorent pas que, seule, une révolution économique, remaniant et transformant tout l'organisme et tout le mécanisme social, pourra réaliser leurs vœux si légitimes !

Mais, par la manifestation qu'ils accomplissent périodiquement, les salariés du monde entier prouvent à ceux qui les gouvernent, qu'ils sont d'accord sur les bases essentielles de cette révolution économique.

Qu'est-ce que la limitation de la journée de travail ?

C'est la fin de l'exploitation arbitraire, abusive, du travailleur par le capitaliste.

Qu'est-ce que la fixation d'un minimum de salaire ?

C'est la reconnaissance légale du droit de tous ceux qui travaillent à avoir leur existence et celle de leur famille garanties.

Si ces revendications sont subversives de l'ordre social actuel, il faut reconnaître que cet ordre social qui voue l'immense majorité des citoyens à la tâche de procurer à quelques-uns les moyens de s'enrichir et de jouir sans que cette majorité soit assurée de recevoir, en échange, même le morceau de pain quotidien, est un ordre social monstrueusement inique et que toute tentative faite pour l'améliorer, voire pour le détruire, est non seulement légitime, mais juste, morale et nécessaire.

Si l'on reconnaît que l'ordre antique fondé sur l'esclavage et l'ordre du moyen-âge fondé sur le servage ont à bon droit disparu, il est impossible de ne pas convenir que l'ordre actuel fondé sur le salariat ne peut pas davantage subsister.

Le salariat moderne n'est ni un serf, ni un esclave. Les constitutions prétendant qu'il est un être libre... Libre, en effet, de mourir de faim, s'il ne consent à travailler aux conditions, toujours plus accablantes, qui lui sont imposées par celui qui, possédant à la fois et l'outil et la matière du travail, tient en ses mains la vie de celui qui n'a rien.

Le salariat moderne n'est ni un serf, ni un esclave. Mais le serf ne pouvait être arraché à la glèbe qu'il fécondait de ses sueurs et qui lui donnait la subsistance ; mais l'esclave vieux ou infirme ne pouvait être abandonné par son maître !

Au contraire, quelle est la loi qui garantit au salarié actuel le droit au travail ? Quelle est la loi qui lui assure le gîte et la pitance pour ses vieux jours ? Que l'industrie à laquelle il est attaché subisse une crise — comme en ce moment l'industrie textile à Roubaix — ou, plus simplement, que le patron, par nécessité ou par rapacité, veuille diminuer le nombre de ses ouvriers, le salarié sera, de jour au lendemain, jeté sur le pavé, c'est-à-dire livré à toutes les horreurs de la misère et de la faim.

Et si, néanmoins, à force de labeur et de courage, il a pu pendant vingt ou

## REVOLUTION FATALE

treinte ans gagner sa dure vie, dès le jour où son bras affaibli l'oblige à s'arrêter, c'est fini : il n'a qu'à disparaître ; épave inutile que le patron repousse du pied et que la société ne connaît plus !

Eh bien, l'idée qu'un ordre économique reposant sur de telles iniquités ne peut durer a pénétré toutes les consciences ouvertes aux sentiments de raison, de justice et d'humanité.

Cette idée, examinée, légitimée par l'élite des penseurs, germe et s'agite dans les flancs de cette immense classe des déshérités de la vie, parmi ces expropriés du hasard, ces sans feu ni lieu, qui sont campés dans la société bourgeoise à l'instar des nomades traversant une bourgade.

De cette idée, la classe prolétaire est grosse et ses mouvements, ses plaintes tous les jours plus aiguës, annoncent que proche est la délivrance... C'est ce qu'indiquent nettement les manifestations répétées du Premier Mai, c'est ce que nous avons entrevu samedi, quand à la Mairie de Lille, nos assistances à l'exposé des revendications ouvrières...

A mesure que passent le premier Mai, l'heure des solutions décisives avance car, — et il ne faut pas être prophète pour le prédire — le prolétariat international, après avoir longuement murmuré : « Je supplie », dira à haute voix : « Je réclame ».

Et alors ?

G. SIAUVE-EVAUSY.

## LE 1ER MAI

Sont-ils bêtes ou sont-ils fourbes, ces opportunistes ? Dans tous leurs journaux ils ont fait de grands discours sur les revendications de la fête de la fête de mai et ils ont dit qu'ils étaient prêts à tout.

Et pour quelle raison, s'il vous plaît, en aurai-ils été autrement ?

Le Premier Mai, dans son origine, fut l'affirmation par le prolétariat de sa solidarité et sa réglementation de la journée de huit heures pour permettre l'embouchage d'un plus grand nombre d'ouvriers que le chômage atteint.

Il fut convenu que, ce jour-là, les travailleurs se verraient de leurs habits de dimanche et chômeraient volontairement. Il ne fut pas dit autre chose. C'est une manifestation pacifique dans la plus stricte acception du mot. Pourquoi s'étonner des lors qu'on ne la voie nul part devenir agressive, turbulente, tapageuse et violente ?

Quand l'horrible Constant fit assassiner les manifestants du 1er mai en 1891 à Fourmies, c'est sur la même place ou des affiches annonçant à la population qu'on danserait le soir !

Ce que les opportunistes et les ralliés regrettent, quand ils prennent en pitié le cahier de revendications qu'ils ont écrit de leur force, c'est qu'il n'y ait pas pour eux nouveaux prétextes à boucaulades ou à répressions sanglantes.

« Votre fête est calme, donc elle est mourante », disent-ils, barbaques et le dépit et la rage de ne pouvoir donner lieu à des courses à vos instincts policiers qui dictent votre langage.

Le socialisme, qui fut toujours le droit, est aujourd'hui la force : le calme dont il fait preuve en est la plus éloquentes manifestation.

## DANS LA REGION A LILLE

**A la Maison du Peuple**  
 Dès onze heures et demie les délégués des syndicats qui doivent soumettre au Maire les revendications corporatives, pénètrent par groupes à la Maison du Peuple.

La, le cortège s'organise et vers midi un nombre de 160 environ, les délégués se rendent à la Mairie. Sur leur passage la foule sympathique, les acclamations, des groupes nombreux entonnent l'Internationale.

**La réception**  
 Dans la salle des délibérations du Conseil municipal, le citoyen Delory, maire, entouré des citoyens Staes-Brame, Ghesquiers, Dupied, Samson, Werquin, Dehouck, Bergot, Goudin, Vaillant, Baurerapport, Pout, etc., reçoit les représentants ouvriers.

Après une franche déclaration du maire définissant nettement le rôle des municipalités ouvrières et les sentiments qui animent celle de Lille, le citoyen Bondeux, au nom de la Mairie, formule les revendications de la classe prolétarienne.

Demandant à l'administration municipale, de poursuivre l'application intégrale du programme de Lyon, il insiste particulièrement, sur la nécessité, à Lille, de la limitation de toutes les écoles et du bureau de bienfaisance, de la journée de huit heures et d'un minimum de salaire pour les travaux municipaux, du développement de sanatoria de la création de bains et de lavoirs publics.

Le citoyen Delory répond au nom de l'administration : il montre les tentatives de celle-ci pour la réalisation des réformes demandées au congrès de Lyon ; mais dit-il, nous nous heurtons à la fois aux textes de la loi, aux difficultés administratives. Cependant, nous espérons, avant qu'expire notre mandat, avoir fait tout le possible, pour satisfaire au programme municipal du Parti ouvrier.

## LE SYNDICAT DES PARQUETEURS

Le Syndicat des parqueteurs et des menuisiers formule aussi les revendications du programme de Lyon.

Le Syndicat des ouvriers et ouvrières en confection, présente le programme économique que la misère lui a dicté.

**Le syndicat de la Métallurgie**  
 Ajoute au programme de Lyon : deux questions d'intérêt local : l'ouverture du canal du Nord, entre Douchy et Paris ; la réaffectation des remparts.

Après du démantèlement, le Maire rappelle les pourparlers entre l'administration municipale et l'autorité militaire, les incroyables lenteurs administratives qui ne peuvent empêcher la possibilité de commencer le travail avant un an et demi ou deux ans.

**Le syndicat des Balayeurs**  
 demande pleine satisfaction des réorganisations complètes du service de l'entretien et de l'entretien des rues.

**Le syndicat des peintres et vitriers**  
 se réclame du programme de Lyon.

Le délégué du syndicat des marchands des quatre saisons, fait historique du syndicat et rappelle le dépôt de ses pétitions au sein de la commission du contentieux, regrettant les lenteurs de cette commission. Le Maire s'associant aux regrets du syndicat, demandera un rapport immédiat et l'examinera avec attention.

Les réclamations du Syndicat de l'industrie de l'habillement seront examinées et satisfaction donnée dans la mesure du possible.

Se sont ensuite déposés les revendications de la chambre syndicale des tramways et de celle des ouvriers horlogers.

La réception terminée, le citoyen Delory remercie toute la joie qu'ils ont donnée aux représentants des ouvriers, et ajoute que cette séance l'a rapproché plus encore de la classe à laquelle il appartient.

Enfin il termine en levant son verre à la vieille humanité.

On voit à cette occasion : il est 1 h. et demi quand les délégués se retirent emportant la meilleure impression de la façon cordiale avec laquelle elles ont été reçues.

## L'UNION DES COMMERCIANTS

Un délégué de l'Union des Commerçants, venant sur les places et marchés, prend la parole. Les revendications qu'il formule sont nombreuses et d'intérêt purement corporatif ; l'administration municipale s'engage à aider à leur réalisation ; d'ailleurs, dit le maire, ce qui peut surtout améliorer le sort de votre intéressante corporation, c'est la prospérité ouvrière et tous nos efforts y tendent.

**Chambre syndicale de l'industrie textile**  
 C'est un plaidoyer en faveur du salariat mérité des employés et marchands, prend la parole. Les revendications qu'il formule sont nombreuses et d'intérêt purement corporatif ; l'administration municipale s'engage à aider à leur réalisation ; d'ailleurs, dit le maire, ce qui peut surtout améliorer le sort de votre intéressante corporation, c'est la prospérité ouvrière et tous nos efforts y tendent.

## LES TYPOS DU "REVEIL" ET DE "LEGALITE"

Ainsi que nous l'avions annoncé, nos ateliers ont été fermés à l'occasion du premier Mai.

Les typographes qui ne se reposent, hélas ! qu'en de bien rares circonstances avaient profité de cette occasion pour organiser un banquet, de concert avec le personnel des mécaniciens et de la cloche du Reveil et de l'Égalité.

Le banquet a eu lieu au restaurant de la Taverne tenu par Victor Vincent, rue des Guinguettes, à Saint-Maurice.

La présidence en avait été offerte au citoyen Siauve-Evausy, rédacteur en chef du Reveil et de l'Égalité qui s'était fait un plaisir et un devoir de l'accepter.

À côté du citoyen Siauve avaient pris place les citoyens Lagrange, gérant de l'imprimerie des Ouvriers, Gombert, chef d'équipe, Clément Delcru, etc.

Il n'est pas de dire que le banquet, admirablement servi, a été empreint de la plus grande cordialité.

André, le citoyen Siauve a prononcé une vibrante allocution, en réponse à des toast sympathiques et émus des citoyens Gombert et Lagrange.

Des chants ont été chantés cette soirée dont le souvenir restera gravé chez tous ceux qui ont participé.

Le banquet était de 45 couverts.

## A ROUBAIX

Non ! le 1er mai n'est pas mort à Roubaix, car malgré les conditions défavorables à sa réussite cette année, les journaux révolutionnaires déclarent eux-mêmes que 10-1500 travailleurs ne sont pas restés à l'atelier.

Et pourtant, par suite des élections, le Parti Ouvrier n'avait pu faire aucune propagande pour cette manifestation, le temps lui ayant manqué pour organiser des réunions publiques. Les journaux de combat ont été nombreux depuis quelque temps ; la semaine dernière, à cause de la foire, on ne travailla nulle part ni le lundi, ni le mardi. On ne travailla plus aujourd'hui. Et puis, il y eut aussi la pression patronale sous toutes ses formes : menaces de renvoi pour ceux qui manqueraient le 1er mai ; menaces de ne pas payer de suite le salaire de la semaine à ceux qui ne se seraient pas présentés à l'usine, etc.

Non ! le 1er mai n'est pas mort et les années prochaines, tout le Roubaix du Travail défilera encore les usines pour revendiquer la journée de huit heures, la clef de route de toute les réformes ouvrières.

**La fête**  
 La municipalité avait organisé des fêtes dont donnait le manque de temps pour les organiser, n'ayant manqué qu'avoir l'ampleur des autres années.

Le vendredi soir, des salves d'artillerie avaient été tirées dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Samedi matin des concours de pinsons ont eu lieu à dix endroits différents. Il y avait 250 francs de prix. Voici les résultats :

Rue du Fort, chez M. Louis Legros — 20 pinsons : 1er prix, MM. Carrette ; 2e Crapinier ; 3e Carillon ; 4e Delcourt ; 5e Casselain ; 6e Delcourt ; 7e Delcourt ; 8e Delcourt.

Rue d'Inkerhann, chez M. Louis Nys, 35 pinsons : 1er, MM. Desobry ; 2e coupé ; 3e, B. Rogois ; 4e, Gilcourt ; 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e.

Rue de la Chapelle, chez M. Auguste Montagne, 15 pinsons : 1er, M. Parent ; 2e coupé ; 3e, Desmarchelier ; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e.

Rue de Valenciennes, chez M. Dierick, 19 pinsons engagés : 1er prix, MM. Dierick ; 4e chanté ; 5e, L. Dujardin ; 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e.

Rue de la Chapelle, chez M. Dierick, 21 pinsons : 1er prix, M. Marissal ; 2e, M. Dierick ; 3e, M. Dierick ; 4e, Duffot ; 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e.

Rue de l'Épave, — Chez M. Desobry, 18 pinsons : 1. MM. Desobry, 57 coups ; 2. Herbaux, 51 ; 3. Fontaine ; 4. Schoel ; 5. Gill ; 6. Dubrunaut ; 7. Desobry ; 8. Minnart.

Rue de l'Alma, — Chez M. Brenval, 10 pinsons : 1. MM. Bovin ; 2. coupé ; 3. B. ; 4. ; 5. ; 6. ; 7. ; 8. ; 9. ; 10.

Rue des Longues-Haies, chez M. Menard, 11 pinsons : 1er prix, MM. Allard, 65 coups ; 2e, Baty ; 3e, Bassebon ; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e.

Rue de la Naquellerie, — Chez M. Caridon, 21 pinsons : 1er, MM. Berlemont ; 2e, Delhay ; 3e, Gérardin ; 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e.

## LES DÉLEGUÉS DES SYNDICATS A L'HÔTEL DE VILLE

Il est midi et demi quand le cortège débouche de la Grande-Rue précédé de la fanfare des trompettes. Le cortège est suivi par les ouvriers et les ouvrières. Les groupes viennent se faire en face de l'Hôtel de Ville pendant que la fanfare exécute un pas redoublé.

Le citoyen Lefebvre, maire, entouré de ses adjoints, se tient sur le perron.

Les délégués des syndicats portent à leur chapeau une carte verte et un coque rouge à leur boutonnière.

Les manifestants vont leur range se grossir considérablement sur la Grande Place. Les cris nourris de : Vive le 1er Mai ! Vive le Parti Ouvrier ! retentissent dans les rues.

Les délégués des syndicats gravissent les marches de la mairie pour remettre les desiderata de leurs commettants.

Ils sont reçus dans la grande salle des adjudications.

Le citoyen Henri Lefebvre, secrétaire général du Parti ouvrier, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Aux citoyens membres de l'Administration municipale, nous présentons à Roubaix les Pen-sées publiques, Citoyens,

« Fidèles à la décision prise au Congrès ouvrier international tenu à Paris, en 1889, la classe travailleuse de Roubaix, constituée en parti de classe distinct sous le rouge bannière du Parti Ouvrier vient, ce jour de revendications universelles, par devant les pouvoirs publics, porter leurs revendications et leurs revendications, et leur demande de leur être prise en considération. Elle y joint les vœux votés par les dix-sept sections, de l'Union Electoraire Républicaine Socialiste et espère qu'ils vous les transmettront à qui de droit.

« Voici ces desiderata et vœux :

1° Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes, interdiction du travail des enfants dans les ateliers, après l'âge de 13 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à 6 heures ;

2° Surveillance protectrice des appro-priations par les corporations ouvrières. Election par les ouvriers eux-mêmes, des représentants d'usines, de manufactures, etc.

3° Minimum légal de salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix.

## LA FÊTE

Le cortège descend le boulevard de Bel-fort, la rue de Lannoy, la place de la Liberté et la Grande-Rue et arrive à cinq heures dans le jardin de la Mairie.

Les porteurs vont déposer les couronnes sur le monument des victimes du travail et les manifestants se découvrent.

Assisôt que le silence est établi, le citoyen Léon Baillet, conseiller municipal, grave les marches du mausolée et lit le discours suivant :

« Citoyennes et Citoyens,

« Comme les années précédentes nous venons sur cette tombe, accomplir le pèlerinage du souvenir.

« En ce jour de revendications ouvrières il était de notre devoir de songer aux victimes du travail qui dorment ici leur dernier sommeil.

« Les patrons, pour qui vous êtes tombés, n'ont jamais pensé à vous. Ils ont tiré de vos forces le plus de bénéfices possible mais, après votre mort, vous avez été de suite par eux oubliés. Est-ce que vous comptez, travailleurs et travailleuses pour les patrons ? Vous êtes vis-à-vis de lui, de simples rouages de machines et est considéré comme tel qu'on vous remplace

## LES DÉLEGUÉS DES SYNDICATS A L'HÔTEL DE VILLE

Il est midi et demi quand le cortège débouche de la Grande-Rue précédé de la fanfare des trompettes. Le cortège est suivi par les ouvriers et les ouvrières. Les groupes viennent se faire en face de l'Hôtel de Ville pendant que la fanfare exécute un pas redoublé.

Le citoyen Lefebvre, maire, entouré de ses adjoints, se tient sur le perron.

Les délégués des syndicats portent à leur chapeau une carte verte et un coque rouge à leur boutonnière.

Les manifestants vont leur range se grossir considérablement sur la Grande Place. Les cris nourris de : Vive le 1er Mai ! Vive le Parti Ouvrier ! retentissent dans les rues.

Les délégués des syndicats gravissent les marches de la mairie pour remettre les desiderata de leurs commettants.

Ils sont reçus dans la grande salle des adjudications.

Le citoyen Henri Lefebvre, secrétaire général du Parti ouvrier, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Aux citoyens membres de l'Administration municipale, nous présentons à Roubaix les Pen-sées publiques, Citoyens,

« Fidèles à la décision prise au Congrès ouvrier international tenu à Paris, en 1889, la classe travailleuse de Roubaix, constituée en parti de classe distinct sous le rouge bannière du Parti Ouvrier vient, ce jour de revendications universelles, par devant les pouvoirs publics, porter leurs revendications et leurs revendications, et leur demande de leur être prise en considération. Elle y joint les vœux votés par les dix-sept sections, de l'Union Electoraire Républicaine Socialiste et espère qu'ils vous les transmettront à qui de droit.

« Voici ces desiderata et vœux :

1° Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes, interdiction du travail des enfants dans les ateliers, après l'âge de 13 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à 6 heures ;

2° Surveillance protectrice des appro-priations par les corporations ouvrières. Election par les ouvriers eux-mêmes, des représentants d'usines, de manufactures, etc.

3° Minimum légal de salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix.

## LES DÉLEGUÉS DES SYNDICATS A L'HÔTEL DE VILLE

Il est midi et demi quand le cortège débouche de la Grande-Rue précédé de la fanfare des trompettes. Le cortège est suivi par les ouvriers et les ouvrières. Les groupes viennent se faire en face de l'Hôtel de Ville pendant que la fanfare exécute un pas redoublé.

Le citoyen Lefebvre, maire, entouré de ses adjoints, se tient sur le perron.

Les délégués des syndicats portent à leur chapeau une carte verte et un coque rouge à leur boutonnière.

Les manifestants vont leur range se grossir considérablement sur la Grande Place. Les cris nourris de : Vive le 1er Mai ! Vive le Parti Ouvrier ! retentissent dans les rues.

Les délégués des syndicats gravissent les marches de la mairie pour remettre les desiderata de leurs commettants.

Ils sont reçus dans la grande salle des adjudications.

Le citoyen Henri Lefebvre, secrétaire général du Parti ouvrier, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Aux citoyens membres de l'Administration municipale, nous présentons à Roubaix les Pen-sées publiques, Citoyens,

« Fidèles à la décision prise au Congrès ouvrier international tenu à Paris, en 1889, la classe travailleuse de Roubaix, constituée en parti de classe distinct sous le rouge bannière du Parti Ouvrier vient, ce jour de revendications universelles, par devant les pouvoirs publics, porter leurs revendications et leurs revendications, et leur demande de leur être prise en considération. Elle y joint les vœux votés par les dix-sept sections, de l'Union Electoraire Républicaine Socialiste et espère qu'ils vous les transmettront à qui de droit.

« Voici ces desiderata et vœux :

1° Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes, interdiction du travail des enfants dans les ateliers, après l'âge de 13 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à 6 heures ;

2° Surveillance protectrice des appro-priations par les corporations ouvrières. Election par les ouvriers eux-mêmes, des représentants d'usines, de manufactures, etc.

3° Minimum légal de salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix.